

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Le chef de l'Etat tient à la réussite du Gabon au Conseil de sécurité de l'Onu

AU cours de l'audience qu'il a accordée hier à la Première ministre qu'accompagnait le ministre des Affaires étrangères, Ali Bongo Ondimba a instruit le gouvernement aux fins de mener avec succès les missions du Gabon au sein de cet organe onusien.



Photo: DR

Une phase de l'audience.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LA Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, qu'accompagnait le chef de la diplomatie gabonaise, Pacôme Moubelet Boubeya, était hier à la présidence de la République. C'était dans le cadre de l'audience que le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba leur a accordée. Cette rencontre a été l'occasion pour la cheffe du gouvernement de faire un compte-rendu

du déroulement du vote ayant abouti à l'élection du Gabon comme membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (Onu). Le scrutin qui s'est déroulé en présence du chef de la diplomatie gabonaise, a eu lieu vendredi dernier à New York (USA), au siège de l'Onu. Notre pays a été plébiscité avec 183 voix sur 190 et siègera ainsi pour la quatrième fois au sein de cette instance onusienne. Il y représentera ainsi l'Afrique

centrale pour un mandat qui débutera en 2022, et ce, pendant deux ans. Pour sa part, le numéro un gabonais, qui attache du prix aux questions de paix, de sécurité, des changements climatiques et de l'égalité des genres, a, tout en se félicitant du leadership de notre pays sur le plan continental et sous-régional, instruit le gouvernement à redoubler d'efforts afin de conserver le positionnement du Gabon à ce poste et conduire avec succès les missions y relatives.

Gabon-UE: Rosario Bento Pais chez Ossouka Raponda



Photo: DR

Phase de l'échange entre la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, et Rosario Bento Pais.

J.K.M
Libreville/Gabon

LA cheffe du gouvernement s'est entretenue, hier à son cabinet, avec l'ambassadrice cheffe de la délégation de l'Union européenne (UE) au Gabon, Rosario Bento Pais. Un entretien au cours duquel les deux personnalités ont évoqué un certain nombre de sujets d'intérêt commun et la visite au Gabon, du 5 au 9 juillet prochain, d'une délégation de haut niveau de l'UE. Un séjour durant lequel les membres de cette délégation devraient avoir une série de rencontres avec les plus hautes autorités de notre pays. Ce qui devrait être une occasion de renforcer les liens bilatéraux entre les deux parties. La coopération entre

le Gabon et l'UE repose, entre autres, sur des relations commerciales, l'aide au développement et le dialogue politique. Sur le dernier point, on se rappelle que la cheffe du gouvernement avait ouvert, en janvier dernier, dans un esprit de confiance et de respect mutuel, le dialogue politique normalisé entre le Gabon et l'UE. Un cadre bilatéral d'échanges et de discussions régi par les dispositions des accords de Cotonou, Yaoundé et Lomé. Rose-Christiane Ossouka Raponda s'était notamment félicitée de la tenue de ces assises. "Le gouvernement voit dans la tenue de ce dialogue normalisé, la vitalité remarquable de notre coopération et l'amitié forte et sincère qui unit le Gabon et l'UE. Des liens séculaires diversifiés et bénéfiques", avait-elle souligné.

Miroir du gouvernement

Réponse salubre

CE n'est pas passé inaperçu. Le dernier Conseil des ministres a adopté un projet de décret fixant les conditions d'autorisation des battues administratives. Quelques jours après ce qu'il est désormais convenu d'appeler les événements de Mékambo, l'adoption de ce projet de texte est une réponse du gouvernement aux cris de détresse lancés par les populations victimes de la furie dévastatrice des éléphants. D'autant plus qu'elles avaient le sentiment de ne pas être entendues et que les pouvoirs publics avaient pris fait et cause pour les pachydermes qui pouvaient, à leur grand désespoir, détruire leurs plantations et cultures sans en subir les conséquences. Pour ainsi dire, il y aura un avant et un après Mékambo. En ce sens, le projet de texte est suffisamment explicite.

Pris en application des dispositions de la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise, il "s'inscrit dans le cadre des réponses à la problématique du conflit homme-faune. Le texte vise à contribuer à la sécurité des cultures vivrières des communautés locales tout en préservant les objectifs de gestion durable de la faune sauvage. À ce titre, le présent projet de décret autorise l'exécution des battues administratives et, le cas échéant, l'usage du droit de légitime défense par les populations victimes de ce conflit". De fait, au regard de ce qui précède, on se rend vite compte que le gouvernement s'est attelé à un savant et subtil dosage en coupant, comme qui dirait, la poire en deux. En alliant la nécessité, pour les victimes, de se protéger

à l'impérieuse obligation de préserver la biodiversité. En clair, il ne s'agira pas d'abattre à tout va les éléphants. Une délimitation de taille, histoire d'éviter des dérapages et autres massacres de pachydermes qui pourraient émouvoir les protecteurs de la faune sauvage. Bref, une manière pour le gouvernement de respecter ses engagements internationaux en matière de protection de la biodiversité et de rasséréner et satisfaire, dans le même temps, les populations de l'arrière-pays qui n'en pouvaient plus de voir leurs cultures détruites sans aucune réaction.

J.KOMBILE MOUSSAVOU